

vance. Nous voyons, en effet, qu'elle se retrouve à toutes les époques de l'histoire : au dixième siècle, par exemple, nous voyons le territoire du département de Rhône-et-Loire divisé en cinq petits *pagi*; celui de Turvéon, situé en dehors du grand *pagus Lugdunensis*; celui de Roanne, celui de Feurs, celui de Jarez, celui de Lyon. Lors de la Renaissance, il est partagé en cinq élections correspondantes, dont les chefs-lieux sont Villefranche, Roanne, Montbrison, Saint-Etienne et Lyon. A son tour la Révolution le divise cinq en districts, car il ne faut pas compter ici le sixième district, Lyon-Ville, qui n'eut jamais une existence bien distincte, et qui fut supprimé de bonne heure. Au surplus on pourrait encore dire qu'il répondait, sauf l'exiguïté, au *pagulus Lugdunensis*.

Si on eût fait droit à toutes les réclamations, ce n'est pas cinq (ou six) districts qu'on aurait créés, mais bien dix-huit. Il semble d'après cela que les pétitionnaires ne s'étaient pas tous fait une idée exacte de ce que devait être le district, et que beaucoup le confondaient avec le canton. La réclamation qui semble la plus digne d'intérêt est celle de Feurs, à qui sa position donnait certainement quelque droit. Mais pour faire Feurs chef-lieu de district, il fallait enlever ce titre à Montbrison, qu'aucune ville de son territoire cependant n'avait prétendu déposer. Il y avait encore un autre moyen, c'était de réduire les districts, mais ce moyen était le plus défectueux, car il tendait à compliquer l'administration et à la rendre souvent peu digne. Quelques députés des départements voisins se laissèrent aller à cet esprit de morcellement. Ainsi le département de l'Ain fut d'abord divisé en neuf